



TRANSMIS LE 10/10/2023  
 REÇU LE 10/10/2023  
 AFFICHÉ LE 11/10/2023  
 NOTIFIÉ LE 11/10/2023  
 PUBLIÉ LE 11/10/2023  
 EXÉCUTOIRE LE 11/10/2023

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°25

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 22BA11 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DE FOOTBALL ET DE RUGBY – LOT 4 CORPS D'ÉTAT ARCHITECTURAUX (CEA) - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°3.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,  
 L'an deux mil vingt-trois, le 28 du mois de septembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

**Groupe J'AIME FRANCONVILLE :**

**M. le Maire :** Xavier MELKI.

**Mesdames et Messieurs les Adjointes (\*) :** Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (\*) :** Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Alain MAKOUNDIA.

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :**

**Madame la Conseillère Municipale et Messieurs les Conseillers Municipaux (\*) :** Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

**Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :**

**Monsieur le Conseiller Municipal (\*) :** Florent BATIER

**Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :**

**Madame la Conseillère Municipale (\*) :** Françoise MENDY-LASCOT

**ABSENTS (donnent pouvoir à) :**

**Groupe J'AIME FRANCONVILLE :**

**Henri FERNANDEZ :** Xavier MELKI

**Michelle SCHIDERER :** Nadine SENSE

**Valentin BARTECKI :** Marie-Christine CAVECCHI

**Thierry BILLARAND :** Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

**Mohamed BANNOU :** Ginette FIFI LOYALE

**Françoise GONZALEZ :** Patrick BOULLÉ

**Marion WERNER :** Claire LE BERRE.

**Florence DECOURTY :** absente excusée pour les questions 1,2,3,4 et la question diverse.

**Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :**

**Vincent MULOT :** Françoise MENDY-LASCOT.

**Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :**

**Océane USTASE :** Florent BATIER.

**Secrétaire de séance :** Sabrina FORTUNATO

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 21 septembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(\*) Par ordre du tableau et par groupe





## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION N°25

**OBJET : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 22BA11 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DE FOOTBALL ET DE RUGBY – LOT 4 CORPS D'ETAT ARCHITECTURAUX (CEA) - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°3.**

### Le Conseil municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1, R. 2194-2 et suivants,

**VU** la décision n°22-318 du 25 juillet 2022 relative à l'attribution du lot n°4 Corps d'état architecturaux (CEA) de la consultation n°22BA11 pour les travaux de construction des vestiaires de football et de rugby pour un montant global et forfaitaire de 198 422,77 € HT soit 238 107,32 € TTC,

**VU** l'avenant n°1 au lot n°4 relatif à la modification des clauses d'actualisation des prix,

**VU** l'avenant n°2 au lot n°4 relatif à la prise en compte dans le contrat de différents travaux supplémentaires, modificatifs liés à des aléas techniques ou à des changements de programme.

**CONSIDÉRANT** qu'au cours des études et des travaux, il s'est avéré nécessaire de prendre en compte plusieurs modifications des prestations à réaliser en raison de modifications du programme, de travaux supplémentaires ou en moins-value,

**CONSIDÉRANT** qu'à ce titre, il y a lieu d'établir un avenant n°3 au marché, dont le titulaire est l'entreprise DECOR ACOUSTIC' sise 91 rue du Président Roosevelt à SARTROUVILLE (78500), afin d'acter la modification du contrat,

**CONSIDÉRANT** qu'il résulte de cet avenant n°3 une moins-value de -3 409,50 € HT soit -4 091,40€ TTC du montant initial du marché,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 au marché 22BA11 – Lot 4 Corps d'état architecturaux (CEA) pour les travaux de construction des vestiaires de football et de rugby,

**APRÈS** l'avis de la Commission Techniques en date du 11 septembre 2023 et de la Commission Ressources et Développement en date du 14 septembre 2023,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :**



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
 Direction de la Commande Publique

Question n°25 du CM du 28/09/2023 - P 2/2

**Article 1 : APPROUVE** les conclusions de l'avenant n°3 au marché 22BA11 – lot 4 Corps d'état architecturaux relatif aux travaux de construction des vestiaires de football et de rugby, actant la réalisation de travaux supplémentaires et en moins-value, ainsi que le nouveau montant du marché, s'établissant à 206 949,43 € HT soit 248 339,32 € TTC représentant une plus-value de -1,72 % par rapport au montant initial.

**Article 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3 avec l'entreprise DECOR ACOUSTIC' sise 91 rue du Président Roosevelt à SARTROUVILLE (78500) y compris toutes décisions d'acceptation et de cession de créance.

**Article 3 : DIT** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

**Article 4 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 5 : PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME  
 Xavier MELKI  
 Maire de Franconville-La-Garenne  
 Conseiller Régional d'Ile-De-France



**A l'unanimité des votants**

Pour : 39 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Par délégation du Maire  
 L'Adjoint au Maire

Caractère Exécutoire  
 le 11/10/2023



Etiennette Le Bédec

**Acte à classer****DEL28092023Q25**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-10-10T15-19-25.00 ( MI248063113 )

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20230928-DEL28092023Q25-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 22BA11 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION  
DES VESTIAIRES DE FOOTBALL ET DE RUGBY - LOT 4 CORPS  
D'ETAT ARCHITECTURAUX (CEA) - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N.3.  
MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N.3.



Date de décision : 28/09/2023

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics  
1.1.8. avenant  
1.1.8.1. travaux

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 25 - CP- avenant lot 4 travaux  
vestiaires - CM 28.09.2023 v2.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

25 - CP PJ  
Avenant 3 LOT  
4 vestiaires (002).PDF

Type PJ : 21\_DO - Document d'orientation et d'objectif

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 10/10/23 à 15:19

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 10/10/23 à 15:19

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 10/10/23 à 15:25

